

DIAGNOSTIC DE BRANCHE

ÉVALUATION DE L'ACCORD DU 21 JUIN 2017 RELATIF A L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET AU MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Les données présentées dans ce diagnostic sont issues des rapports de branche sur les données 2017 à 2019, ou extraites des données collectées pour la réalisation de ces rapports. Pour davantage de précision sur la méthodologie, il convient de consulter les rapports de branche.

L'accord mentionne les indicateurs à suivre pour les trois ans à venir à compter de l'application de l'accord.

Les 2 premiers ont été suivis dans le rapport de branche avant la signature de l'accord, car ils répondent à des obligations légales en vigueur avant l'accord de branche :

- Le pourcentage de SSTI n'ayant pas à verser de contribution à l'Agefiph,
- Le pourcentage de travailleurs handicapés employés en CDI par les SSTI sur l'effectif total des SSTI.

Evolution de l'emploi de personnes en situation de handicap dans les SSTI de 20 salariés en plus

	2017	2018	2019
% de salariés en CDI en situation de handicap dans les effectifs (ETP)	6,1%	6,1%	6,4%
% de SSTI n'ayant pas à verser de contribution à l'AGEFIPH	84,1%	84,2%	85,5%

Les indicateurs complémentaires mentionnés dans l'accord sont les suivants :

- Le nombre de SSTI ayant désigné un salarié référent
- Le nombre de personnes des SSTI ayant suivi un module de formation professionnelle portant sur l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés
- Le nombre d'actions menées au niveau des SSTI mobilisant les réseaux institutionnels (Cap emploi, Agefiph, Sameth, etc.)
- Le nombre de SSTI ayant mis en place un parcours d'intégration spécifique aux travailleurs handicapés et un dispositif de suivi individualisé après l'embauche

Evolution des indicateurs de l'accord de branche du 21 juin 2017

	2017	2018	2019
% de SSTI ayant désigné un salarié référent	9%	14%	21%
% de SSTI ayant mis en place un parcours d'intégration	2%	2%	5%
% de SSTI ayant mis en place un dispositif de suivi individualisé	4%	7%	9%
% de SSTI ayant formé au moins 1 salarié sur l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés depuis le début de l'accord	16%	25%	41%
Nombre de salariés formés dans la branche depuis le début de l'accord	152	223	318
% de SSTI ayant mené au moins une action en collaboration avec un réseau institutionnel, chaque année	39 %	32%	28%
Nombre d'actions réalisées dans la branche, chaque année	730	578	309

Indicateurs de l'accord de branche du 21 juin 2017 en 2019

	Tous SSTI	SSTI de 100 salariés ou plus*	SSTI de 200 salariés ou plus*
% de SSTI ayant désigné un salarié référent	21%	38%	63%
% de SSTI ayant mis en place un parcours d'intégration	5%	9%	13%
% de SSTI ayant mis en place un dispositif de suivi individualisé	9%	11%	13%
% de SSTI ayant formé au moins 1 salarié sur l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés depuis le début de l'accord	41%	55%	97%
Nombre de salariés formés dans la branche depuis le début de l'accord	318	153	111
% de SSTI ayant mené au moins une action en collaboration avec un réseau institutionnel, chaque année	28%	42%	50%
Nombre d'actions réalisées dans la branche, chaque année	309	71	33

* Personnes physiques